

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 MARS 2021

#### **COMPTE-RENDU**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire, à la communauté de communes, à Veyre Monton et en Visio Conférence, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf mars deux mille vingt et un, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 0. Compte-rendu des délégations du Président
- 1. Compte Administratif 2020 Budget principal « Mond' Arverne communauté »
- 2. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre II »
- 3. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre III »
- 4. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Sagnes II »
- 5. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Meules II »
- Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Maison de la Monne »
- 7. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Eau »
- 8. Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Service Aide à Domicile »
- 9. Comptes de Gestion 2020
- 10. Affectation des résultats Budget principal et budgets annexes
- 11. Budget Principal 2021 « Mond' Arverne communauté »
- 12. Budget Annexe 2021 « Pra de Serre II »
- 13. Budget Annexe 2021 « Pra de Serre III »
- 14. Budget Annexe 2021 « Les Sagnes II »
- 15. Budget Annexe 2021 « Les Meules II »
- 16. Budget Annexe 2021 « Maison de la Monne »
- 17. Budget Annexe 2021 « Eau »
- 18. Budget Annexe 2021 « Service Aide à Domicile »
- 19. Attributions de compensation 2021
- 20. Taux de la Fiscalité Mixte 2021
- 21. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021
- 22. Clôture des budgets annexes « Maison de Gergovie » et « Daillard II »
- 23. Modification statutaire n°4 : Prise de compétence « Mobilité »
- 24. Programme national « Petites Villes de Demain » : convention d'adhésion
- 25. Insertion: Renouvellement pour 2021 de la Convention avec l'ASEVE
- 26. ZAE Les Meules 1 : extension du réseau électrique : conventions (RETIRÉ)
- 27. Conventions 2021/2023 avec le FJEP et l'île aux loisirs

Présents: Mme BASSOT Emmanuelle, MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BISIO Henri, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, CECCHET Jean-Louis, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, M. FLEURY Michel, Mmes FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, JULIEN Thierry, M. LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MM. METZGER Pierre, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PALLANCHE Jean-Henri (S), PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PROST Caroline, M. ROUSSEL Jean Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAVAJOL Bernard, SCALMANA Dominique, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THÉROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine, M. VEGA Richard.

**Absents**: M. BRUNHES Julien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, Mme GUILLOT Nathalie a donné pouvoir à Jacques LUSINIER, Mme MAUBROU Sandrine a donné pouvoir à Richard VEGA, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, M. PONS Michel a donné pouvoir à Virginie FRITEYRE, M. SAUTAREL Jean a donné pouvoir à Franck SERRE, Mme TYSSANDIER Martine.

### 00 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Par délibération du 25 janvier 2018, le Conseil communautaire a délégué au Président, de façon permanente, l'exercice du droit de préemption urbain sur le territoire :

- Par décision du 11 mars 2021 (n°2021-003), le droit de préemption dont dispose la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté est délégué à la commune des Martres-de-Veyre, à l'occasion de l'aliénation ayant fait l'objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la vente d'une parcelle cadastrée section AH n°994, pour une superficie de 2 615 m², sise aux MARTRES-DE-VEYRE, Lieu-dit les Planches et appartenant aux Consorts MASSON.

# 01 – Compte Administratif 2020 Budget principal « Mond'Arverne communauté »

Le compte administratif 2020 du budget principal de Mond'Arverne Communauté est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	Fonctionnement 20 570 565,79 €	
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Investissement	3 011 562,14 €	5 214 088,33 €
Reports de l'exercice 2019	Report en fonctionnement (002)		1 156 174,62 €
	Report en investissement (001)	1 046 901,49 €	
	TOTAL (réalisations + reports)	24 629 029,42 €	27 299 657,79 €

	Fonctionnement		
Restes à réaliser à	Investissement	2 567 388,37€	2 098 447,83 €
reporter en 2021	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	2 567 388,37 €	2 098 444,83 €

		DÉPENSES	RECETTES
Résultat cumulé	Fonctionnement	20 570 565,79 €	22 085 569,46 €
	Investissement	6 625 852,00 €	7 312 536,16 €
	TOTAL CUMULÉ	27 196 417,79 €	29 398 105,62 €

Philippe CHOUVY, Cécile DURAND, Michel FLEURY, Thierry JULIEN, Martine MATHELY, Bernadette TROQUET n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

Vote: Compte Administratif 2020 Budget principal « Mond'Arverne communauté » Le conseil communautaire, à la majorité, décide:

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de Mond'Arverne Communauté.

### 02 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre II »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « PRA DE SERRE II » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	38 816 €	39 816,20 €
l'exercice 2019 (Mandats et titres)	Investissement		39 816 €
Reports de	Report en fonctionnement (002)	9 938,46 €	
l'exercice 2018	Report en investissement (001)		9 938,46 €
	TOTAL (réalisations + reports)	49 754,46 €	89 570,66 €
			T
	Fonctionnement /		/
Restes à réaliser à	Investissement	/	/
reporter en 2020	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	/	/
	Fonctionnement	49 754,46 €	39 816,20 €
Résultat cumulé	Investissement		49 754,46 €
	TOTAL CUMULÉ	49 754,46 €	89 570,66 €

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Martine MATHELY, Gilles PAULET n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

### Vote : Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre II »

Le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « PRA DE SERRE II ».

## 03 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre III »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « PRA DE SERRE III » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

			RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	1 965 147,46 €	1 402 003,62 €
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Investissement	1 171 147 €	1 086 400 €
Reports de	Report en fonctionnement (002)	608 645,43 €	
l'exercice 2019	Report en investissement (001)		595 604,14 €
	TOTAL (réalisations + reports)	3 744 939,89 €	3 084 007,76 €
	Fonctionnement /		/
Restes à réaliser à	Investissement	/	/
reporter en 2021	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	/	/
_	<b>,</b>		
	Fonctionnement	2 573 792,89 €	1 402 003,62 €
Résultat cumulé	Investissement	1 171 147 €	1 682 004,14 €
	TOTAL CUMULÉ	3 744 939,89 €	3 084 007,76 €

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Virginie FRITEYRE, Julien THIERRY, Martine MATHELY, Gilles PAULET, Philippe TARTIÈRE n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Pra de Serre III »

Le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « PRA DE SERRE III ».

### 04 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Sagnes II »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « LES SAGNES II » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	39 168,17 €	39 168 €
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Investissement		39 168 €
Reports de l'exercice 2019	Report en fonctionnement (002)	8 373,76 €	

	Report en investissement (001) 39 168 €		
	TOTAL (réalisations + reports)	86 709,93 €	78 336 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	Fonctionnement /		/
	Investissement	/	/
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	/	/
		Т	
Résultat cumulé	Fonctionnement	47 541,93 €	39 168 €
	Investissement	39 168 €	39 168 €
	TOTAL CUMULÉ	86 709,93 €	78 336 €

Laurent BEGON-MARGERIDON, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Dominique GUELON, Jacques LUSINIER, Martine MATHELY, Philippe TARTIÈRE n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote : Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Sagnes II »

Le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « LES SAGNES II ».

# 05 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Meules II »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « LES MEULES II » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

			RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	11 595,76 €	
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Investissement	Investissement	
Reports de	Report en fonctionnement (002)		41 267,33 €
l'exercice 2019	Report en investissement (001)		
	TOTAL (réalisations + reports)		41 267,33 €
Restes à réaliser à	Fonctionnement	/	/
reporter en 2021	Investissement	/	/

	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	/	/
			4.04-00-6
	Fonctionnement	11 595,76 €	41 267,33 €
Résultat cumulé	Investissement		
	TOTAL CUMULÉ	11 595,76 €	41 267,33 €

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Gilles PAULET, Dominique SCALMANA, Richard VEGA n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Les Meules II »

Le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « LES MEULES II ».

# 06 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Maison de la Monne »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « MAISON DE LA MONNE » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

	ſ		
		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de	Fonctionnement	Fonctionnement 35 121,75 €	
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Investissement	37 325,01 €	27 764,77 €
Reports de	Report en fonctionnement (002)		637,93 €
l'exercice 2019	Report en investissement (001)		57 136,35 €
	TOTAL (réalisations + reports)	72 446,76 €	121 302,14 €
	T		
	Fonctionnement	/	/
Restes à réaliser à	Investissement	/	/
reporter en 2021	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2021	/	/
	Fonctionnement	35 121,75 €	36 401,02 €
Résultat cumulé	Investissement	37 325,01 €	84 901,12 €
	TOTAL CUMULÉ	72 446,76 €	121 302,14 €

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Dominique SCALMANA, Philippe TARTIÈRE n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Maison de la Monne »

Le conseil communautaire, à la majorité (1 contre), décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « MAISON DE LA MONNE ».

### 07 - Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Eau »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « EAU » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de	Section exploitation	184 523,22 €	254 527,83 €	70 004,61 €
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	Section d'Investissement	68 198,23 €	398 246,85 €	330 048,62 €
Report de l'exercice n-1	Fonctionnement		289 588,33 €	
	Investissement	512 388,29 €		
Total (réalisations + reports)		765 109,74 €	942 363,01 €	177 253,27 €
	Fonctionnement	184 523,22 €	544 116,16 €	359 592,94 €
Résultat cumule	Investissement	580 586,52 €	398 246,85 €	- 182 339,67 €
Tresenar comor				

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Jacques NICOLAU, Nadine VALLESPI n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

765 109,74 €

942 363,01 €

#### Vote: Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Eau »

**TOTAL CUMULÉ** 

Le conseil communautaire, à la majorité (1 contre, 1 abstention), décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « EAU ».

# 08 – Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Service Aide à Domicile »

Le compte administratif 2020 du budget annexe « SAD » est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

177 253,27 €

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Réalisations de	DÉPENSES	925 918,81 €	2 616,00 €
l'exercice 2020 (Mandats et titres)	RECETTES	795 218,83 €	9 998,98 €

Report de	Fonctionnemen t		
<u>l'exercice n-1</u>	Investissement		75 855,79 €
<u>Total (réalisatio</u>	ons + reports)	-130 699,98 €	83 238,77 €

Dans l'extraction du compte administratif transmis, le compte 001 n'est pas pris en compte. La présente délibération a pour but de présenter les résultats réels conformément au compte de gestion 2020.

Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Philippe TCHILINGHIRIAN n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote : Compte Administratif 2020 Budget Annexe « Service Aide à Domicile »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 contre), décide :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe « SAD ».

### 09- Comptes de Gestion 2020

Le Trésorier Principal de la Communauté de communes a transmis les comptes de gestion pour l'exercice 2020 pour le Budget Principal de Mond'Arverne Communauté ainsi que pour ses Budgets Annexes.

Un contrôle simultané et réciproque de ces documents avec les comptes administratifs qui viennent d'être votés a permis de constater leur exacte concordance.

Laurent BEGON MARGERIDON, Jean-Louis CECCHET, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Dominique SCALMANA, Franck TALEB n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote : Comptes de Gestion 2020

Le conseil communautaire, à la majorité (1 contre, 1 abstention), décide :

- D'approuver l'ensemble des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2020.

### 10 – Affectation des résultats Budget principal et budgets annexes

Les comptes administratifs et les comptes de gestion ont permis de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice 2020. Il convient maintenant d'en décider l'affectation au budget principal et aux budgets annexes pour l'exercice 2021.

Les affectations suivantes vous ont proposées :

#### **BUDGET PRINCIPAL:**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 515 003,32 €**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » d'une somme de **686 684,16** €

#### **BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE:**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 279,27 €**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **36 621,81 €**

#### **BUDGET ANNEXE PRA DE SERRE II**

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **9 938,46** €
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **49 754,46** €

#### **BUDGET ANNEXE « PRA DE SERRE III »**

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **1 171 789,27 €**
- Affectation en **recettes** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **510 857,14 €**

#### **BUDGET ANNEXE « LES SAGNES II »**

- Affectation en **dépenses** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **8 373,76 €**
- Affectation en dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de 8 373,93 €

#### **BUDGET ANNEXE « LES MEULES II »**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **29 671,57 €.** 

#### **BUDGET ANNEXE « EAU »**

- Affectation en **recettes** de fonctionnement au compte **002** « résultat de fonctionnement reporté » de la somme de **359 592,94 €** 

- Affectation en **dépenses** d'investissement au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de **182 339,67** €

Emmanuelle BASSOT, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Jacques LUSINIER, Martine MATHELY, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN, n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote : Affectation des résultats Budget principal et budgets annexes

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du budget principal et de ses budgets annexes.

### Rapport de présentation du budget prévisionnel 2021

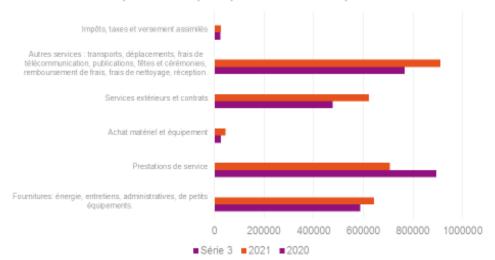




### 011- CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

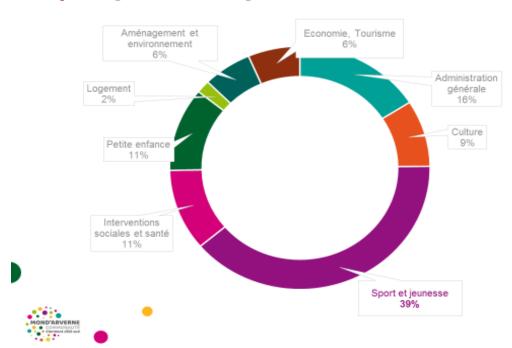
# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 2 951 565 € (+ 6,38 %)

#### Répartition des principaux articles du chapitre 011





# | Répartition par fonction



#### 012- CHARGES DE PERSONNEL

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 6 936 056 € (+ 11,06 %)



# 591 627 €

Augmentation prévisionnelle du chapitre 012 pour les services Petite Enfance, Enfance entre 2020 et 2021 (Dont 240 000 € de transfert de prestations FAL en moins au 011 et en plus sur le 012)



# 014 – ATTÉNUATION DE PRODUITS

# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 10 114 959 € (+ 1,95%)

BP 2020		BP 2021	Variation 2020/2021	Variation en %
60 000,00 €	Taxe de séjour	110 000 €	50 000 €	83%
1 582 187,00 €	FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources)	1 582 187€	-	-
2 963 796,19 €	Attribution de Compensation	2 972 562€	-7000€	- 0,23 %
5 200 000,81 €	T.E.O.M	5 450 000 €	154 717 €	2,9 %
55,00 €	Dégrèvement T.F	50€		
100 €	Autre restitution Taxes	160 €	-	-



7

#### 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

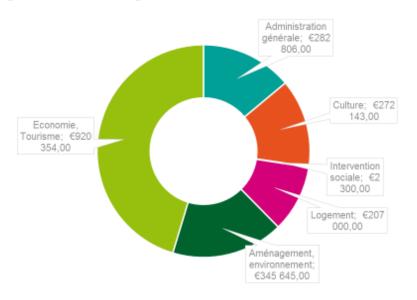
# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 2 039 249 € (+ 2,19%)

Redevance pour concession	5 010 €
Indemnisation et frais élus	179 919 €
Créance adm. Non valeur	3 500 €
LE Gd CLERMONT	70 067 €
PARC LIVRADOIS FOREZ	9 500 €
Parc des Volcans	1 000 €
S.I.E.G	5 600 €
S.M.V.V.A	300 000 €
S.E.A.T	23 000 €
GDCLERMONT A.D.S	212 490 €
Virement M22	2 300 €
Virement Monne	10 620,61 €
Déficit Pra de Serre 2	12 045 €

France Auvergne Active	5 000,00 €
A.G.S.G.V 63	2 500,00 €
Subvention Musée M.A.B	370 000 €
ARDTA	500,00 €
Subvention LUERN	3 500,00 €
Clermont Massif	2 500 €
Subvention MONDARVERNE TOURISME	432 720 €
A.S.E.V.E	113 334 €
École de musique - VIC	73 130 €
École de musique - Gergovie	169 780 €
École de musique St-Amant- Tallende	26 733 €



# | Répartition par fonction





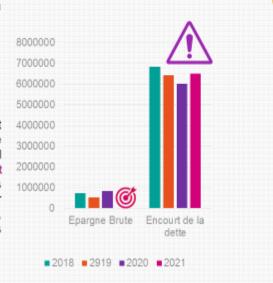
# 66 – CHARGES FINANCIÈRES

# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 188 983,67 € ( - 5,74%)

Le niveau d'endettement d'une collectivité s'apprécie à travers trois critères ;

- la comparaison avec les collectivités de même strate démographique,
- le niveau de l'encours par rapport à ses ressources,
- sa capacité de remboursement.

L'encours de la dette (au 01/01/2021) sur le budget principal de Mond'Arverne est de 6 506 521 €, et de 560 000 € sur le budget Pra de Serre III, soit un total de 7 066 521 € et une dette de 171 € par habitant (41 216 habitants). La moyenne pour les Communautés de Communes est de 224 € par habitant. L'encours de la dette est donc « faible », encore plus si on compare à la strate juste au dessus (50 000 habitants) qui est de 1 224 € par habitant.





#### **67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES**

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 25 000 €

#### 022 - DÉPENSES IMPRÉVUES DE FONCTIONNEMENT

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 706 527,32 € (+ 8,42%)

#### 023- VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 150 000 € (+ 50%)

#### 040-AMORTISSEMENTS

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 617 643,17 € (+ 11,8%)

11

AUTOFI

N

ANCEMENT

37 593 €

Montant transféré du chapitre 022 sur un autre chapitre en 2020 (5% du chapitre 022)







MONTANT À INSCRIRE BP 2021 1 515 003,32 (+ 31%)



#### 042-AMORTISSEMENTS

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 165 180,93 € (+236%)

#### 013-ATTÉNUATION DE CHARGES

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 107 851,93 € (- 40%)



14

#### 70 - PRODUITS DES SERVICES

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 2 222 165 € (+ 5,6%)



# 8,3 %

Le % des recettes provenant de l'usager



16

### 73 – IMPÔTS ET TAXES

# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 15 510 467 €

73111	Impôts et taxes (TH/TF/TFNB/TFNB-a/CFE)	2 081 902 €
7382	Fraction de TVA	6 404 790 €
73114	IFER	170 000 €
73112	C.V.A.E	818 485 €
73113	TASCOM	124 000 €
7318	Autres impôts locaux	40 000 €
73211	Attributions de compensation	10 890 €
7331	TEOM	5 450 000 €
7362	Taxe de séjour	110 000 €
7388	Autres taxes divers	400 €
7346	GEMAPI	300 000 €

€1 500 000,00 €1 000 000,00 €500 000,00 €-



Le % des recettes provenant des contribuables





18

#### 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

# MONTANT À INSCRIRE BP 2021 3 951 804 € (+ 18%)

#### DGF

TOTAL DGF 2021	1 570 000 €
Dotation de compensation (Part 2 DGF)	763 000 €
Dotation d'Intercommunalité (Part 1 DGF)	807 000 €

#### LES AUTRES DOTATIONS

DCRTP	187 800 €	
Fonds départemental de péréquation	23 000 €	
Compensation exo TH/CET	308 922€	

#### LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Subventions culture/lecture publique	110 800 €
FCTVA	10 000 €
CAF	1 721 224€
LEADER	20 058€





# 42%

Le % de financement par la CAF de notre politique Enfance-Petite Enfance



20

#### 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 201 150 €

Dont 138 000 € d'excédent de la Zone Les Meules 2

#### 76 - PRODUITS FINANCIERS

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 3 667 €

#### 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

MONTANT À INSCRIRE BP 2021 52 695 €







# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT « OBLIGATOIRES » ET LES OPÉRATIONS D'ORDRE

001- Déficit reporté

040 Amortissements - 165 180,93 €

Avances opérations
Loubrettes (238)
- 200 000 €

27 Remboursement EPF-SMAF 242 446 €





LES ACQUISITIONS FONCIÈRES (CHAPITRE 21 et 13)				
Rachat la Jonchère	133 300,00 €			
Vente « Fouranoux »	11 100 €			
Terrains DAILLARD 2	371 200,00 €			
Hangar de St Amant	73 000 €			
Parking Veyre-Monton (log.Soc)	35 000 €			
TOTAL	623 600 €			

#### REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE (CHAPITRE 16)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES 446 814 €

#### LES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (CHAPITRE 45) D=R

LOGEMENTS SOCIAUX LES LOUBRETTES 349 000,00 €





#### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

#### Programmation annuelle tous chapitres confondus

#### 4 829 266 €

PCAET	M.A.B	Numérique	Études	Habitat	Travaux	<u>Divers</u> services	Tourisme
179 149 €	462 373 €	70 497 €	241 426 €	798 458 €	2 375 887 €	282 220€	419 256 €
3,7%	9,5%	1,4%	4,9%	16,5%	49,1%	5,8%	8,6%















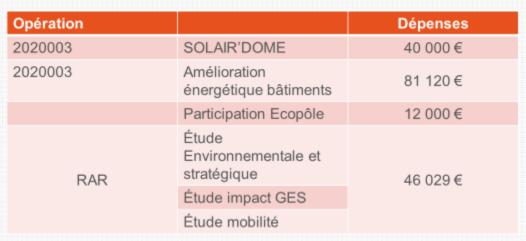


25













Opération		Dépenses
Op.50	Projet « Les accueils du MAB »	329 647 €
	Investissement divers bâtiment	36 700 €
	Travaux assainissement	58 318 €
	Participation La Roche- Blanche	17 708 €
R.A.R		20 000€



27



Opération		Dépenses
	Logiciel réservation Piscine	20 000 €
	Licences	2 471 €
	Gedivote	3 600€
	Divers numérique	11 892 €
R.A.R		32 533 €





Opération		Dépenses
	Étude stabilité mur rideau	7 200 €
	Étude exploitation technique	53 568€
	Diag foncier agricole	48 000 €
	Étude mise en tourisme du Val d'Allier	25 000 €
	Étude pré opérationnelle OPAH	72 000 €
R.A.R	Étude stratégie touristique	29 220 €



20



Opération		Dépenses
	A.M.O Sycomore	44 070 €
	A.M.O EODD	77 880 €
	Participation Logidôme	440 000 €
	P.L.U.I	20 000 €
	Indemnités report zone Daillard	6 438€
R.A.R	AMO Sycomore	108 840 €
	PLUi	107 668 €





Opération		Dépenses
Op.2015004	Divers travaux Multi- Longues	6 500 €
Op. 2018001	Divers travaux Multi- Loubrettes	10 320 €
Op.2020001	Tiers Lieux Piscine	143 000 €
	Travaux services	100 900 €
R.A.R	Multi-accueil Longues	559 617 €
	Multi-accueil Loubrettes	1 525 450 €
	SIEG Piscine	30 100 €

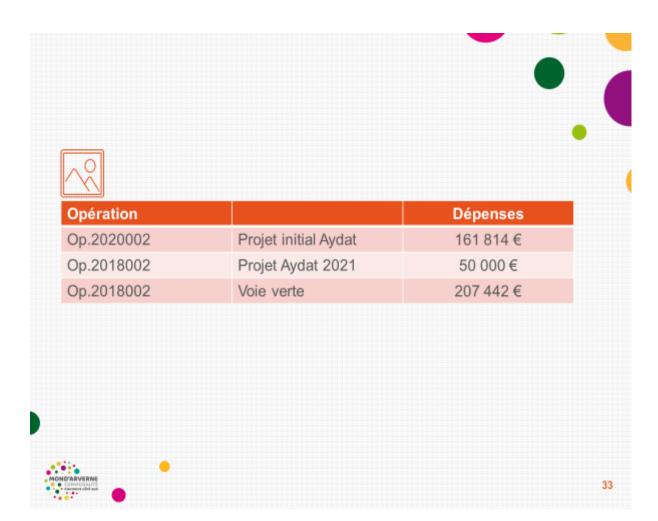


...

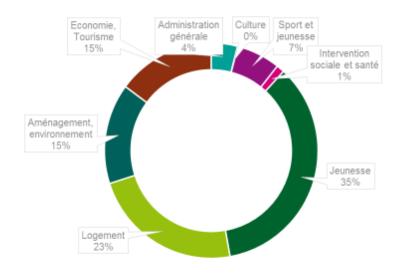


Opération		Dépenses
	Enveloppe divers services	49 290 €
	Véhicules électriques portage de repas	80 000 €
	Mini-bus Club Ados	45 000 €
R.A.R	Divers chapitre 21	107 929 €





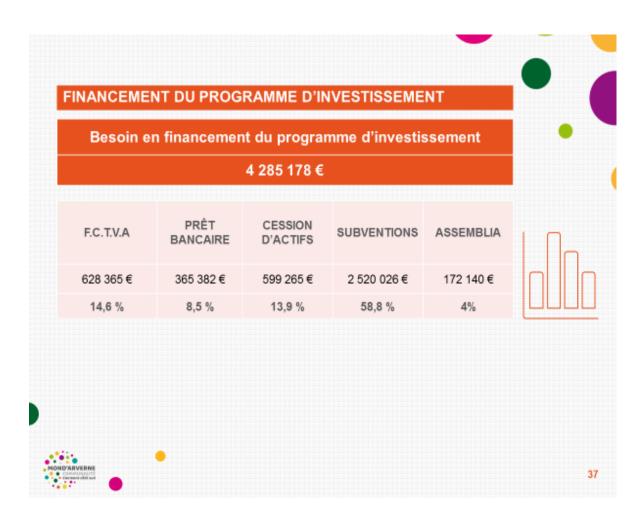
# | Répartition par fonction



MOND'ARVERNE
COMMUNICATION
thermost oded save



LES RECETTES ET OPÉRATIO	ONS D'ORDR	E	•
001 – Excédent section investissement		686 684,16 €	
042 Amortissements	-	817 643,17 €	
45 - Opérations pour compte de tiers (Loubrettes)	-	349 000 €	
27 – Montants déjà versés EPF-SMAF	-	565 303 €	
23 – Virement de la section de fonctionnement		150 000,00 €	
16- caution		2 500,00 €	





# [BUDGET SAD M22]



# Section Exploitation

Groupe 1	58 479.80 €
Groupe 2	955 636.44 €
Groupe 3	27 462.87 €
Total Dépenses exploitation	1 041 579.11 €
Groupe 1	1 002 569 11 €

Groupe 1	1 002 569.11 €
Groupe 2	36 394.00 €
Groupe 3	2 616.00 €
Total Recettes exploitation	1 041 579.11 €





# [BUDGET EAU M49]



# Section Exploitation

Dépenses gestion des services	90 748,52 €
Charges financières	17 644,42 €
Total des opérations d'ordre	251 700,00 €
Total Dépenses exploitation	360 092,94€

Recettes réelles d'exploitation	500,00€
Excédent antérieur reporté	359 592,94 €
Total Recettes exploitation	360 092,94 €





# [BUDGET EAU M49]



# Section Investissement

Dépenses d'équipement	31 325,75€
Dépenses financières	38 034,58 €
Solde d'exécution négatif reporté	182 339,67 €
Total Dépenses investissement	251 700,00 €

Virement de la section d'exploitation	98 644,54 €
Opérations d'ordre	153 055,46 €
Total Recettes investissement	251 700,00 €



41

# [BUDGET MAISON DE LA MONNE]

# Section Fonctionnement

Charges à caractère général	14 309,00 €	
Autres charges de gestion courante	10,23€	
Opérations d'ordre	27 194,77 €	
Total Dépenses Fonctionnement	41 514,00 €	
Produit des services	4 664 00 E	

Produit des services	4 664,00 €
Dotations et participations	10 620,61 €
Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
Opérations d'ordre	12 450,12 €
Résultat positif reporté	1 279,27 €
Total Recettes Fonctionnement	41 514,00 €





# [BUDGET MAISON DE LA MONNE]

# Section Investissement



Immobilisations corporelles	51 366,46 €
Opérations d'ordre	12 450,12 €
Total Dépenses Investissement	63 816,58 €

Opérations d'ordres	27 194,77 €
Résultat positif reporté	36 621,81 €
Total Recettes Investissement	63 816,58 €



43

# [BUDGET DES Z.A]



	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
LES MEULES II	144 473,47 €		1	
PRA DE SERRE II	12 043,26 €		49 75	4,46 €
PRA DE SERRE III	2 513 202,27 €		1 602 0	04,14€
LES SAGNES	9 878,93 €			1



### 11- Budget Principal 2021 « Mond'Arverne communauté »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants.

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Emmanuelle BASSOT, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Dominique GUELON, Jacques LUSINIER, Martine MATHELY, Christine PACAUD, Franck TALEB n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Principal 2021 « Mond'Arverne communauté »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 contre, 3 abstentions), décide :

- D'approuver le BUDGET PRINCIPAL 2021 de Mond'Arverne Communauté.

#### 12- Budget Annexe 2021 « Pra de Serre II »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « PRA DE SERRE II » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Emmanuelle BASSOT, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Dominique GUELON, Jacques LUSINIER, Martine MATHELY, Jacques NICOLAU, Christine PACAUD n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Pra de Serre II »

Le conseil communautaire, à la majorité (3 abstentions), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « PRA DE SERRE II ».

### 13- Budget Annexe 2021 « Pra de Serre III »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « PRA DE SERRE III » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Christine PACAUD, Gilles PÉTEL, Philippe

TCHILINGHIRIAN n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Pra de Serre III »

Le conseil communautaire, à la majorité (3 abstentions), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « PRA DE SERRE III ».

#### 14- Budget Annexe 2021 « Les Sagnes II »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « LES SAGNES » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Laurent BEGON MARGERIDON, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Jacques NICOLAU, Christine PACAUD, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Les Sagnes II »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « LES SAGNES II ».

### 15 - Budget Annexe 2021 « Les Meules II »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « LES MEULES II » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Laurent BEGON MARGERIDON, Éric BRUN, Jean-Louis CECCHET, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Caroline COPINEAU, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Christine PACAUD, Jean-Henri PALLANCHE, Gilles PÉTEL, Valérie ROUX, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Les Meules II »

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « LES MEULES II ».

### 16 – Budget Annexe 2021 « Maison de la Monne »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « MAISON DE LA MONNE » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Laurent BEGON MARGERIDON, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Albane MATHIEU, Pierre METZGER, Jacques NICOLAU, Christine PACAUD, Jean-Henri PALLANCHE, Gilles PAULET, Pascal PIGOT, Valérie ROUX, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN, Bernadette TROQUET n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Maison de la Monne »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 contre, 1 abstention), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « MAISON DE LA MONNE ».

### 17 - Budget Annexe 2021 « Eau »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « EAU » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Laurent BEGON MARGERIDON, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Jacques NICOLAU, Christine PACAUD, Gilles PÉTEL, Pascal PIGOT, Valérie ROUX, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN, Richard VEGA n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote: Budget Annexe 2021 « Eau »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 contre, 3 abstentions), décide :

- D'approuver le BUDGET ANNEXE 2021 « EAU ».

### 18 - Budget Annexe 2021 « Service Aide à Domicile »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe « SAD » pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation au Conseil communautaire, qui présente un budget principal équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Laurent BEGON MARGERIDON, Régis CHOMETTE, Philippe CHOUVY, Michel FLEURY, Paul GAUTHIER, Cécile GILBERTAS, Dominique GUELON, Martine MATHELY, Jacques NICOLAU, Christine PACAUD, Jean-Henri PALLANCHE, Gilles PÉTEL, Pascal PIGOT, Valérie ROUX, Dominique SCALMANA, Franck TALEB, Philippe TCHILINGHIRIAN, n'ont pas pu prendre part au vote en raison de difficultés de connexion au dispositif de vote électronique.

#### Vote : Budget Annexe 2021 « Service Aide à Domicile »

### 19 – Attributions de compensation 2021

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté de communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. Il s'agit d'une dépense obligatoire de l'EPCI.

Pour l'année 2021, pour les communes dont les Attributions de Compensation sont positives, le versement se fait en 12<sup>ème</sup>, les crédits seront inscrits au BP 2021, Chapitre 014:

		MONTANT DES AC	MONTANTS RETENUS	
COMMUNE	MONTANT DES A.C 2020	REVERSEES	CLECT	MONTANT DES A.C 2021
AUTHEZAT	65 421,59 €			65 421,59 €
AYDAT	7 085,03 €			7 085,03 €
BUSSEOL	819,77 €			819,77 €
CORENT	2 043,80 €			2 043,80 €
LA ROCHE BLANCHE	385 302,08 €			385 302,08 €
LA ROCHE NOIRE	81 958,95 €			81 958,95 €
LA SAUVETAT	6 288,94 €			6 288,94 €
LAPS	2 369,17 €			2 369,17 €
LES MARTRES DE VEYRE	180 053,71 €			180 053,71 €
MANGLIEU	1 794,90 €			1 794,90 €
MIREFLEURS	61 268,20 €			61 268,20 €
ORCET	84 669,44 €			84 669,44 €
SAINT SATURNIN	4 544,91 €			4 544,91 €
SALLEDES	6 319,15 €			6 319,15 €
ST AMANT TALLENDE	94 132,88 €			94 132,88 €
ST GEORGES	32 523,07 €			32 523,07 €
ST MAURICE	141 121,61 €			141 121,61 €
TALLENDE	71 588,18 €			71 588,18 €
VEYRE-MONTON	169 350,34 €			169 350,34 €
VIC-LE-COMTE	1 568 033,49 €			1 568 033,49 €
YRONDE ET BURON	12 872,84 €			12 872,84 €
TOTAL	2 979 562,05 €	- €	- €	2 979 562,05 €

Pour l'année 2021, pour les Communes dont les Attributions de compensation sont négatives, cela donnera lieu à l'émission d'un titre de recettes, chapitre 73, article 73211

COMMUNE	MONTANT DES A.C 2020	MONTANT RETENUS CLECT	MONTANT DES A.C 2021
CHANONAT	- 737,85 €		- 737,85 €
LE CREST	- 1 617,90 €		- 1 617,90 €
OLLOIX	- 3 567,89 €		- 3 567,89 €
PIGNOLS	- 1 537,16 €		- 1 537,16 €
ST SANDOUX	- 1 469,29 €		- 1 469,29 €
COURNOLS	- 1 960,83 €		- 1 960,83 €
TOTAL	- 10 890,92 €	- €	- 10 890,92 €

#### Vote: Attributions de compensation 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De bien vouloir arrêter le montant des attributions de compensation prévisionnelles et les modalités de reversement ou l'émission de titre de recettes de celles-ci aux communes membres tel que présenté ci-dessus.

#### 20 – Taux de la Fiscalité Mixte 2021

Les bases d'imposition prévisionnelles 2021 communiquées par les services fiscaux, ainsi que le produit fiscal de référence de chaque taxe, nous permettent de déterminer des taux de fiscalité qui permettront d'atteindre le produit nécessaire à l'équilibre du budgétaire.

Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 24,82 %
Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 1,90 %
Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 10,15 %
Taux de la Taxe d'Habitation : /

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités et de leurs groupements. Les communes et les EPCI n'ont plus à voter le taux de la TH. C'est le taux de 2019 qui s'applique automatiquement. (Rappel: taux 2019: 9,94%)

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

#### Vote : Taux de la Fiscalité Mixte 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le taux de 24,82% pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- D'approuver le taux de 1,90 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- D'approuver le taux de 10,15 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

### 21 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Depuis l'année 2005, les EPCI, membres d'un syndicat mixte et faisant application du régime dérogatoire (perception de la taxe en lieu et place du syndicat mixte) doivent voter le taux de la T.E.O.M.

Le SBA nous a communiqué le tableau suivant :

Commune	Bases prévisionnelles	Rappel Taux voté	Taux proposé	Montant prévisionnel
	2021	2020	2021	2021
Corent	590 372			64 232
Les Martres de	3 948 764			429 626
Veyre				
Mirefleurs	2 040 726			222 031
Orcet	2 762 190			300 526
La Roche	4 192 183			456 110
Blanche		10,88 %	10,88 %	
La Roche Noire	536 842			58 408
St Georges sur	915 532			99 610
Allier				
St Maurice es	762 008			82 906
Allier				
Veyre Monton	3 811 951			414 740
19 5	560 568		2 128 190	

Le SICTOM d'ISSOIRE BRIOUDE nous a transmis le montant prévisionnel de la participation due par la Communauté de communes pour 2021 sur les périmètres d'Authezat, Busséol, La Sauvetat, Laps, Manglieu, Pignols, Sallèdes, Vic le Comte et Yronde et Buron. Celle-ci est de 1 265 730 €.

Compte tenu des bases notifiées par les services fiscaux, le taux 2021 unique sur les périmètres de ces communes sera de 16,41 %.

Commune	Bases prévisionnelles	Rappel taux 2020	Taux 2021	Montant 2021
	2021			
Authezat	493 300			80 951
Busséol	159 838			26 229
La Sauvetat	606 524			99 531
Laps	379 716	16,52 %	16,41%	62 311
Manglieu	284 469			46 681
Pignols	227 724			37 370
Sallèdes	408 864			67 095
Vic le Comte	4 627 150			759 315
Yronde et	524 824			86 124
Buron				
	7 712 409			1 265 607

Le SICTOM des Couzes nous a transmis les produits et taux prévisionnels de TEOM des communes de Mond'Arverne relevant de son périmètre pour 2021. Sur ce périmètre, trois zones sont définies correspondant à des niveaux de service différents.

Commune	Bases prévisionnelles 2021	Rappel taux 2020	Taux 2021	Montant 2021
	2021	Zone 1		
Olloix	251 008	12,42%	12,68%	31 828
		Zone 2		
Aydat	2 240 465			298 430
Cournols	159 378	13,04%	13,32%	21 229
		Zone 3		
Chanonat	1 403 176			195 743
Le Crest	1 188 277			165 765
Saint Amant	1 771 162			247 077
Tallende		13,66 %	13,95 %	
Saint Sandoux	595 436			83 063
Saint Saturnin	1 050 210			146 504
Tallende	1 446 582			201 798
	10 105 694			1 391 437

#### Vote : Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

D'approuver le taux 2021 défini sur le périmètre de chacune des 27 communes de Mond'Arverne Communauté, à savoir :

-	Corent	10,88 %
-	Les Martres de Veyre	10,88 %
-	Mirefleurs	10,88 %
-	Orcet	10,88 %
-	La Roche Blanche	10,88 %
-	La Roche Noire	10,88 %
-	St Georges-Sur-Allier	10,88 %
-	St Maurice-Es-Allier	10,88 %
-	Veyre Monton	10,88 %
-	Authezat	16,41 %
-	Busséol	16,41 %
-	La Sauvetat	16,41 %
-	Laps	16,41 %
-	Manglieu	16,41 %
-	Pignols	16,41 %
-	Vic le Comte	16,41 %

-	Sallèdes	16,41 %
-	Yronde et Buron	16,41 %
-	Olloix	12,68 %
-	Aydat	13,32 %
-	Cournols	13,32 %
-	Chanonat	13,95 %
-	Le Crest	13,95 %
-	Saint Amant Tallende	13,95 %
-	Saint Sandoux	13,95 %
-	Saint Saturnin	13,95 %
-	Tallende	13,95 %.

# 22 – Clôture des budgets annexes « Maison de Gergovie » et « Daillard II »

Par délibération n°19-017 en date du 28 février 2019, il a été décidé la création d'un budget annexe pour l'exploitation de la « Maison de Gergovie ». Compte tenu de la création d'une association « in house » pour la gestion de l'équipement, il y a lieu de clôturer le budget annexe correspondant.

Par délibération n°19-016 en date du 28 février 2019, un budget annexe a été créé pour la future zone d'activités du « Daillard 2 ». Compte tenu d'une réorientation de la nature de cette opération, il n'y a pas lieu de maintenir ouvert ledit budget annexe.

La clôture de ces deux budgets annexes n'entraine aucune opération ni inscription comptable.

#### Vote : Clôture des budgets annexes « Maison de Gergovie » et « Daillard II »

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'approuver la clôture des budgets annexes « MAISON DE GERGOVIE » et « DAILLARD 2 ».

# 23- Modification statutaire n°4 : Prise de compétence « Mobilité »

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 vise à ce que l'ensemble du territoire national soit couvert par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). À ce titre, la LOM impose aux Communautés de communes de se positionner sur la prise de compétence « Mobilité » d'ici le 31 mars 2021.

En effet, l'article 8 de la loi permet aux Communautés de communes de se doter de la compétence d'organisation de la Mobilité sur leur territoire et donc de devenir AOM locale, la Région restant AOM régionale. À défaut, la compétence au niveau local sera exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes à compter du 1 er juillet 2021.

À ce titre, Mond'Arverne Communauté a réalisé entre juillet 2020 et janvier 2021 une étude d'opportunité permettant de disposer d'une analyse factuelle de chacune des solutions qui s'offrent à la Communauté de communes et de leurs incidences administratives, financières et techniques (niveau d'offres de service).

- Prise de compétence en direct,
- Prise de compétence et transfert à un syndicat mixte AOM,
- Compétence laissée à la Région.

Ce transfert de compétence nécessite pour la Communauté de communes de prendre la compétence en bloc (transports collectifs réguliers, transports scolaires, transports à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, mobilités solidaires), la LOM du 19 décembre 2019 lui permettant cependant d'exercer la compétence à la carte ; lui donnant ainsi la faculté d'organiser seulement les services qu'elle juge adaptés aux caractéristiques du territoire et besoins des habitants.

Cela implique également pour la Communauté de communes de se positionner sur la reprise ou non des services réguliers de transports publics, des services de transport public à la demande (TAD) et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial et actuellement de compétence régionale. La décision porte sur l'ensemble du bloc de services (réguliers, à la demande, scolaires).

Dans le cas de Mond'Arverne, sont concernés les transports scolaires organisés à l'intérieur du périmètre de la Communauté de communes et la ligne régulière Vic le Comte – Longues, aujourd'hui de compétence régionale.

Il semble à ce jour opportun de laisser la compétence et l'organisation de ces services à la Région Auvergne Rhône Alpes et donc de ne pas solliciter leur transfert à la Communauté de communes. Cette décision est motivée par la nécessité notamment d'assurer la continuité de ces services existants auprès des usagers.

Le transfert de la compétence « organisation de la Mobilité » à l'échelle de la Communauté de communes ne sera effectif, à partir du 1 er juillet 2021, que si les communes membres de Mond'Arverne Communauté confirment à leur tour, sous un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire, le transfert de compétence à la majorité qualifiée : soit au moins 2/3 des communes représentant plus de 50% de la population ou inversement 50% au moins des communes représentant plus de 2/3 de la population ; le silence gardé par des communes pendant plus de 3 mois valant décision favorable de leur part.

Il convient donc de modifier dans les statuts communautaires :

> le 2° des compétences supplémentaires de la manière suivante :

2°) Dans le domaine de la mobilité :

Suppression de : Création, aménagement et gestion des aires de covoiturage,

Ajout de : Organisation de la mobilité

D'autre part, le retrait de la commune de Saulzet le Froid approuvé par l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019 a eu pour conséquence la cession de l'équipement du Domaine de Pessade attaché à une compétence supplémentaire dans le domaine touristique. Il convient de supprimer cet équipement de la liste des équipements communautaires, et de modifier le 1°) des compétences supplémentaires de la manière suivante :

1)° Dans le domaine touristique : Suppression de Création, aménagement, gestion et commercialisation du Domaine nordique de Pessade à Saulzet le Froid

Pierre METZGER, Catherine FROMAGE, Antoine DESFORGES, Gilles PAULET, Pascal PIGOT interviennent.

Pierre METZGER est gêné du fait que la gestion à terme par le SMTC de la compétence déplacement créera une cotisation par habitant et l'instauration du versement transport. De plus ce scénario repose sur l'arrivée de la Banque de France.

Catherine FROMAGE rappelle que le groupe communiste à la Région a déposé un amendement visant à soutenir les communautés de communes qui prendraient la compétence « mobilité ».

Pour Antoine DESFORGES, il n'existe pas de concurrence ou d'opposition entre la Région et les communautés de communes qui veulent prendre la compétence mobilité. La Région reste l'autorité organisatrice régionale de la mobilité, et Mond'Arverne sera l'autorité organisatrice locale de la mobilité. Il y aura complémentarité des rôles. La région gardera le transport scolaire et celui de la navette de Longues, libre à Mond'Arverne de mettre en place un plan de mobilité adapté à ses besoins.

Si la cotisation que pourra demander le STMC de 9€/habitant paraît élevée aujourd'hui, cela reste une projection pour les années à venir.

Pour Gilles PAULET, il faudra faire évoluer la réflexion sur la mobilité à l'échelle du pôle métropolitain.

#### Vote : Modification statutaire n°4 : Prise de compétence « Mobilité »

Le conseil communautaire, à la majorité (2 contre, 1 abstention), décide :

- D'approuver le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » des communes à la Communauté de communes,
- D'approuver la modification des statuts intégrant la compétence « Organisation de la Mobilité »,
- D'approuver la suppression de la référence à l'équipement du Domaine nordique de Pessade à Saulzet le Froid, sorti du périmètre d'intervention communautaire,
- De solliciter l'accord des communes membres, conformément à l'article L 5211-17 du CGCT,
- Et d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

# 24 – Programme national « Petites Villes de Demain » : convention d'adhésion

Le programme Petites Villes de Demain porté par l'Agence Nationale de Cohésion, vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, des moyens techniques et financiers afin de concrétiser leurs projets de revitalisation pour être des villes et territoire dynamiques, où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans de 2021 à 2026.

Dans le Puy-de-Dôme, 32 villes réparties sur 13 intercommunalités sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée. Sur le territoire de Mond'Arverne, la commune de Vic le Comte qui a été la seule à candidater, a été retenue ville lauréate.

Le programme Petites Villes de Demain comporte 3 types de soutien qui peuvent bénéficier à la commune et à la Communauté de communes :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain, et à 50% d'un manager de centre-ville ;
- Des outils, études et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leur intercommunalité, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion entre le Préfet, le Maire de Vic le Comte et le Président de Mond'Arverne Communauté ; c'est le premier acte d'engagement dans le programme ;
- Recrutement du chef de projet par la commune de Vic le Comte ; il assurera le pilotage opérationnel du projet de revitalisation ;
- Signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer par Vic le Comte et Mond'Arverne Communauté pour la concrétiser.

#### Vote : Programme national « Petites Villes de Demain » : convention d'adhésion

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'affirmer l'engagement de Mond'Arverne Communauté dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la commune de Vic le Comte ;
- Et d'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au programme.

# 25- Insertion : Renouvellement pour 2021 de la Convention avec l'ASEVE

Dans le cadre de sa politique de soutien des publics éligibles aux dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), Mond'Arverne Communauté souhaite, pour l'année 2021, renouveler son partenariat avec l'association « fédération des relais ASEVe » portant sur la mise en œuvre d'un chantier d'insertion à vocation « Tourisme, Espaces Naturels et Petit Patrimoine » (TENPP).

À ce titre, l'association s'engage à déployer en 2021, pour l'ensemble du territoire de Mond'Arverne Communauté, deux équipes composées chacune de 8 personnes en insertion. Les deux équipes auront pour mission de réaliser différents travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'entretien pour le compte de la Communauté de communes et de ses communes-membres.

Pour 2021, la Communauté de communes s'engage à verser à l'association une subvention globale de 113 334€.

Cette subvention est décomposée en deux parts :

- Une part de 93 334 € pour le financement de travaux sur les sites et biens communautaires,
- Une part de 20 000 € maximal pour le financement de travaux sur les sites et biens communaux.

La part de 20 000 € correspond à une durée d'intervention prévisionnelle de 40 semaines au bénéfice de travaux communaux, travaux pour lesquels chaque commune bénéficiaire s'engage à verser à la Communauté de communes une participation forfaitaire de 500 € par semaine d'intervention et par équipe.

Cependant, le total du nombre de semaines effectuées pour le compte des communes pourra être inférieur le cas échéant à 40 semaines s'il est compensé par la réalisation de semaines supplémentaires pour le compte de la communauté de communes.

#### Vote: Insertion: Renouvellement pour 2021 de la Convention avec l'ASEVE

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention avec l'ASEVe pour l'année 2021 sur la base du projet en pièce jointe,
- D'approuver les modalités de financement exposées ci-dessus, et dès lors d'accorder une subvention annuelle maximale de 113 334 €
- De renouveler en 2021 pour les travaux communaux le principe d'une participation communale forfaitaire de 500 € par semaine d'intervention et par équipe,
- De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention selon les termes financiers exposés ci-dessus.

# 26- ZAE Les Meukles 1 : extension du réseau électrique : conventions

**RFTIRÉ** 

#### 27- Conventions 2021/2023 avec le FJEP et l'île aux loisirs

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, Mond'Arverne Communauté missionne deux associations pour l'animation d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Il convient de définir pour les trois années à venir les modalités de ce partenariat avec l'île aux loisirs et le FJEP.

#### L'île aux loisirs

L'association l'île aux loisirs est prestataire pour l'animation, les mercredis, de l'ALSH 3/11 ans sur le site de Saint-Saturnin.

#### Le FJEP

L'association FJEP est prestataire pour l'organisation et l'animation de l'ALSH 3/11 ans sur le site d'Orcet, pendant les périodes de vacances scolaires et les mercredis.

Les conventions de partenariat 2021/2023 ont pour objet de préciser le volume et la nature de l'activité proposée sur chaque site. Les modalités de fonctionnement et la participation financière de Mond'Arverne seront, quant à elles, revues chaque année par annexe financière.

#### Vote: Conventions 2021/2023 avec le FJEP et l'île aux loisirs

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), décide :

- D'autoriser le Président, ou son représentant à signer les deux conventions de partenariat correspondantes.

La séance est levée à 23h30.